J'aimerais démontrer mon opposition au changement de réglementation concernant les unités d'air climatisé sur les balcons.

Premièrement, puisque le faubourg est à 95% construit et que toutes les batiments ont respecté la règle. En permettant aux 2 nouvelles constructions des unités d'air climatisé sur les balcons, nous perdrions une homogénéité dans l'aménagement du quartier. Ces deux nouvelles unités sont sur la rue contrecoeur qui représentera l'image du quartier puisque cette rue est la rue principale. En plus d'être visuellement déplaisante, elles peuvent engendrer du bruit supplémentaire pour les voisins de ces immeubles.

Je tiens aussi à souligner que ces unités sur le balcon ne font pas parti de la représentation visuelle de ces nouveaux bâtiment qui circule ce qui est:

- 1 une fausse représentation pour les citoyens voulant se manifester contre cette adoption de règle
- 2 une fausse représentation pour les acheteurs

Aussi, selon la taille des balcons montres sur les plans des nouvelles unités, il y a une perte d'espace important pour les habitants de ces condos en plus de venir empiéter sur les portes patios.

Finalement, j'aimerais comprendre pour quel raison si cette article avait été adopté lors de la conception initiale du faubourg contrecoeur et de son aménagement. par souci d'esthétisme, pollution sonore et visuelle, homogénéité ou autres, ne serait plus d'actualité pour les dernières constructions restantes ?

Alexandre Bernard